

REFERENTIEL MOBILITE INTERNATIONALE

Nom, Prénom, Fonction		Date et signature
Rédacteur(s)	S.JANSSENS, Cadre de Santé, chef de projet mobilité internationale	
Approbateur(s)	A.DUBRAY, Directeur de Soins, coordinateur générale du Centre de Formations Paramédicales	
Historique des versions	N° de version	Objet de la modification
	4	Mise à jour le 10/03/21

Législation :

- Arrêté du 31/07/2009 relatif au diplôme d'état infirmier. Le référentiel de formation précise dans l'article 65: « Dans le cadre de la mobilité internationale, le diplôme est accompagné de l'annexe descriptif dite « supplément au diplôme ». Le parcours de formation permet la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger. (...) Il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études... ».
- Accords de Bologne du 19 juin 1999 relatifs à l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe.
- Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Février 2008.
- L'éducation et la formation tout au long de la vie. Communication européenne. Bruxelles. Novembre 2001.
- Guide d'utilisation des ECTS. Office des publications des communautés européennes. Bruxelles, février 2009.

Finalités:

- En lien avec la politique européenne :
 - ✓ Faciliter la mobilité des étudiants pour une meilleure employabilité ;
 - ✓ Renforcer l'Europe culturelle.
- En lien avec la compétence interculturelle :
 - ✓ S'adapter à une culture de soin différente ;
 - ✓ Développer un apprentissage interculturel ;
 - ✓ Améliorer sa compétence linguistique.
- En lien avec la formation :
 - ✓ Développer la réflexivité et l'autonomie de l'étudiant ;
 - ✓ Développer l'adaptabilité dans des contextes interculturels.

Objectifs pédagogiques :

- Permettre à l'étudiant :
 - ✓ D'adapter la prise en charge d'un bénéficiaire de soins dans un contexte culturel différent ;

- ✓ De développer une pratique réflexive en se questionnant et en analysant les différentes pratiques professionnelles ;
- ✓ De se construire une identité professionnelle tenant compte du contexte interculturel ;
- ✓ D'améliorer sa compétence linguistique.

Critères d'éligibilité pour une mobilité Erasmus sortante:

- Avoir acquis les 30 ECTS liés aux unités d'enseignement et aux stages du semestre 2 ;
- Avoir suivi les unités d'enseignement et le stage du semestre 3 ;
- Avoir un niveau de base (B1-B2) dans la langue du pays d'accueil (en fonction des pays d'accueil : anglais ou espagnol) ;
- Avoir respecté la procédure institutionnelle ;
- Adhérer aux principes de la charte Erasmus Plus (principes, posture, valeurs).

Modalités pédagogiques:

- Stage effectué sur le semestre 4 (2^{ème} année) d'une durée 10 semaines permettant d'obtenir 10 ECTS.

Sélection : (uniquement si la demande est plus importante que le nombre de places)

- Une lettre de motivation
- Entretien avec un jury de sélection selon une grille de critères (motivations, objectifs d'apprentissage, préparation du projet...)

Préparation au départ : « en partance »

- Renforcement de la compétence linguistique grâce à un programme e-learning (OLS);
- Acquisition de connaissances sur le pays d'accueil : histoire, géopolitique, culture, région et ville d'accueil, système de santé et organisation de la formation infirmière ;
- Entretiens avec le chef de projet « mobilités internationales » et/ou le formateur référent du pays d'accueil: présentation du programme « Mobilités internationales », contact avec les partenaires, suivi et accompagnement dans l'organisation de la mobilité ;
- Rencontre avec les étudiants ayant effectué une mobilité dans le pays d'accueil : retour d'expériences, informations sur la vie quotidienne ;
- Prise de contact avec la personne référente Erasmus du pays d'accueil concernant les modalités d'organisation sur place : téléphone, mail, Skype, ...

L'immersion :

- Suivi par le formateur référent du pays d'accueil à distance: accueil lors de l'arrivée, accompagnement dans l'organisation de la vie quotidienne (hébergement, ...). Ils s'assurent du bon déroulement de la mobilité autant en stage que dans la vie quotidienne ;
- Accompagnement par un tuteur pour les apprentissages en stage ;
- Entretiens de suivi réguliers avec le formateur référent du pays d'accueil pour faire le point sur le vécu et les apprentissages en mobilité tous les 15 jours.

Le retour :

- Débriefing de la mobilité avec le chef du projet et/ou un membre du COPIL (3 jours): acquis expérientiels, Europass, préparation à la présentation de la mobilité aux pairs, rapport final, test final OLS.
- Présentation d'un retour d'expérience à la promotion sur la mobilité (la présentation du pays, de sa culture, de la ville d'accueil, du système de santé, de l'organisation de la formation infirmière, la présentation des stages effectués et les apprentissages expérientiels) lors des Erasmus Days.

Outils pour la reconnaissance européenne de la mobilité :

L'Europass permet l'expression des compétences et qualifications en Europe. C'est une reconnaissance de l'expérience de mobilité. Il est composé de documents, dont certains sont en accès libre, c'est-à-dire remplis par l'étudiant et d'autres sont délivrés par les autorités compétentes en matière d'enseignement supérieur.

- ✓ **Le curriculum vitae (CV)** est un document à remplir par l'étudiant. Il présente les compétences et les qualifications. Il est téléchargeable en ligne et d'accès libre. Il a été pensé dans un but d'uniformisation des CV en Europe et peut s'avérer utile pour travailler dans la communauté européenne.
- ✓ **Le passeport des langues** est aussi un document à remplir par l'étudiant. C'est une autoévaluation des compétences linguistiques.
- ✓ **L'Europass mobilité** reprend les savoirs et les compétences acquis lors d'une expérience de mobilité européenne. Il est demandé par la coordinatrice Erasmus auprès de l'agence nationale européenne et est rempli par les deux organismes partenaires associés au projet de mobilité, c'est-à-dire l'institut de formation d'origine et l'université d'accueil. (Uniquement pour les mobilités Erasmus)
- ✓ **Le supplément au diplôme** décrit les savoirs et compétences acquis en fin de formation par le titulaire du diplôme de l'enseignement supérieur. Il comprend des informations sur le diplôme délivré, le contenu et les résultats de la formation et des informations supplémentaires telles que l'expérience de mobilité ou autres activités effectuées en dehors de la formation. Il a l'avantage de mettre en valeur l'expérience de l'étudiant Erasmus et de rendre lisible en Europe, le diplôme obtenu. Il est délivré par l'établissement d'enseignement supérieur qui établit le diplôme original, c'est-à-dire pour notre formation l'université qui délivre le grade licence aux étudiants.

Références :

OUVRAGES :

- ABDALLAH-PRETCEILLE, Martine. (1999). *L'éducation interculturelle*. Paris : Editions PUF. 3ème édition 2011. 126 p.
- ABDALLAH-PRETCEILLE, Martine (2006). *L'interculturalité dans tous ses états : échanges universitaires interculturels et internationaux*. Editions : Presse universitaire de Nancy. 139 p.
- FERNANDEZ, Bernard (2002). *Identité nomade*. (Collection Anthropos). Paris : Editions Economica. 278 p.

- MURPHY-JEUNE, Elisabeth (2000). *Mobilité internationale et adaptation interculturelle*. In recherche et formation N°33. Pp 11-26.
- TISON, Brigitte. (2007). *Soins et cultures : formation des soignants à l'approche interculturelle*. Editions Masson. 247 p.
- WILLAUME, Pierre (2009). *Comment les voyages forment la jeunesse*. RETF Edition.101 p.

SITOGRAPHIE :

- Agence Europe Education Formation France (agence 2E2F): <http://www.2e2f.fr/>
- Charte Erasmus de l'enseignement supérieur 2014-2020 : guide. <http://www.europe-education-formation.fr/index.php>
- Agence exécutive européenne : http://eacea.ec.europa.eu/index_en.php
- Site de la commission européenne : http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/erasmus_fr.htm

le 7/04/2021

